

Délibération n° 20260609-004

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 juin 2026

Objet : FIXATION DU
NOMBRE DE MEMBRES
DU BUREAU

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Yves
NEDELLEC

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 144
Présents : 95
Pouvoir : 6
Votants : 101

Pour : 97
Contre : 3
Abstention : 1
Ne prend pas part au
vote : 0

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

16 JUIN 2026

BUREAU DU COURRIER

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, salle des Fêtes de Chanonat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires et suppléants ayant pouvoir :

Tourlonias Vincent ; Niay Edwige ; Bouchet Hervé ; Pinte Emmanuel ; Pillon Stéphane ; Genteuil Bruno ; Grasset Lydia ; Voisin Thierry ; Coudun Laurent ; Labussiere Jean-Marc ; Boucheix Patrick ; Friteyre Lilian ; Mulle Kévin ; Archeny Danièle ; Héritier Roland ; Mongheal Jean-Luc ; Fayolle Séverine ; Rossignol Dominique ; Bourdouleix Roger ; Pireyre Jérôme ; Ruel Pierre-Michel ; Fruchart Jean-Luc ; Faure Philippe ; Donnat Nicolas ; Nedellec Jean-Yves ; De Montety Louis ; Lacipiere Stéphanie ; Vatin Thierry ; Planeix Frédéric ; Solvignon Yves ; Morin Sébastien ; Pontrucher Bruno ; Grenet Daniel ; Channele Pierre ; Guittard Antoine ; Pomerol Christel ; Peny Mathieu ; Stanislas Anne-Laure ; Malinaud Hugues ; Leroy Anthony ; Lonchambon Christian ; Martin Isidro ; Rebeyre Sabine ; Royet Céline ; Bannier Dominique ; Barrasson Bernard ; Lopez Argimiro ; Martel Daniel ; Médard François ; Brochard Claude ; Lardans Jacques ; Chambonet Olivier ; Planeix Yvon ; Bonnet Grégory ; Amadiou Jocelyn ; Savy Philippe ; Lopez Bruno ; Cailloux Luc ; Picard Loïc ; Dugat Jacques ; Brugière Éric ; Jarlier Dominique ; Chassagne Nathan ; Girard Jean-Baptiste ; Millet Arnaud ; Thomas Freddy ; Crozet Elisabeth ; Servier Pascal ; Durand Jean-Paul ; Goubeyre Bernard ; Fleury Alexandre ; Souchal Catherine ; Meunier Gautier ; Brun Éric ; Lacquit Véronique ; Calchera Éric ; Descollonges Maxim ; Thuret Noël ; Gaumet Jérôme ; Durin Sylvain ; De Guerines Bertrand ; Delage Moïse ; Sauvage Philippe ; Carrias Marc ; Gayet David ; Coutadeur Patricia ; Abelard Nathalie ; Dain Denis ; Combes Didier ; Deat Dominique ; Roussy Raphaël ; Magnoux André ; Barillet Christophe ; Carette Johan ; Tillié Antoine ; Chansard Gérard ; Perret Jean-Philippe ; Meyer Jean-François ; Saux Marion ; Guillaume Stéphane ; Epinat Paul ; Giral Thomas ; Manresa Jean-Luc ; Béal Sandrine ; Bodinat Louis-Emmanuel ; Roux Francis

Pouvoirs :

Col Jean-Louis - Procuration à Pillon Stéphane
Duboisset Étienne - Procuration à Lacipiere, Stéphanie

Viriot Jean-Claude - Procuration à Vatin Thierry
Clignac Jean-Louis - Procuration à Malinaud, Hugues
Gay Lionel - Procuration à Crozet Elisabeth
Balisoni Daniel - Procuration à Bodinat Louis-Emmanuel

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Conformément aux statuts de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme et à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est composé du ou de la Président(e), des Vice-Président(e)(s) et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres de l'organe délibérant.

L'organe délibérant détermine, par délibération, le nombre de membres du bureau.

Le Président propose de fixer l'effectif du Bureau syndical à 30 membres, y compris le Président et les vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve cette proposition à l'unanimité.

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU			Adoptée
Scrutin	Public	Votants	101 voix
		A voté	101 voix
		Exprimé / 100,00 %	100 voix
Majorité requise	Simple	Majorité relative des voix exprimées	
Pour		97,0 %	97 voix
Contre		3,0 %	3 voix
Abstention			1 voix
Ne prend pas part au vote			0 voix

Le secrétaire de Séance,
Jean-Yves NEDELLEC



Pour ampliation certifié conforme,
Le Président,
Laurent COUDUN



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME